

## **CG (Conditions générales) de TEXTILFORUM (UTA/IGW)**

### **Conditions générales UTA/IGW**

Ces conditions générales sont applicables à toute inscription à un événement ou à un cours.

### **Coûts des cours/des événements**

Les coûts des cours/des événements sont établis avant leur publication. Un surcoût raisonnable est calculé pour les non-membres. Les indications de prix sont en Francs suisses (CHF).

### **Inscription**

L'inscription se fait ou par écrit et doit alors être signée ou bien par E-mail. Elle est ferme. Le délai d'inscription est indiqué pour chaque offre.

### **Nombre de places pour les cours/événements et déroulement de ceux-ci**

Un nombre minimal et maximal de participant-e-s est fixé pour chaque cours/événement. Les inscriptions sont acceptées selon l'ordre d'arrivée. Les inscriptions de membres sont traitées prioritairement par rapport à celles de non-membres.

### **Annulation ou regroupement de cours/événements**

Nous nous réservons le droit d'annuler ou de regrouper des cours/événements si le nombre d'inscriptions est insuffisant.

### **Confirmation de l'inscription et paiement du prix du cours/événement**

Suite à l'inscription à un cours/un événement, une facture avec bulletin de versement est envoyée. Elle est valable comme confirmation de l'inscription. Le délai de paiement indiqué sur la facture est ferme. Par l'inscription, on s'engage à payer le prix du cours. Le non-paiement du cours n'est pas considéré comme désistement. De manière générale, le prix du cours doit être versé sur le compte de TEXTILFORUM (UTA/IGW). Pour certains événements, le paiement en espèces sur place peut être exigé.

A la fin d'un cours, le coût des matériaux utilisés est à payer en espèces, sauf indications contraires.

### **Conditions de désistement**

50 % du prix du cours est dû, si le désistement a lieu entre 28 – 14 jours avant le début du cours. Le 100% est dû dès 13 jours avant le début du cours. Si les cours sont à nouveau interdits pour des raisons de pandémie, le prix du cours sera remboursé

### **Leçons non suivies**

Les leçons non suivies ne peuvent pas être rattrapées et ne sont pas remboursées.

Exceptions : les absences dues à une maladie ou à un accident, attestées par un certificat médical.

L'attestation médicale doit parvenir au bureau du TEXTILFORUM (UTA/IGW) en l'espace de 10 jours.

### **Attestation d'un cours**

Après avoir suivi au minimum 80% des leçons d'un cours, une attestation de cours sera établie sur demande ou inscrite dans le livret de formation de la Fédération suisse pour la formation continue (FSEA). Dans les deux cas, le cours ne peut pas remonter à plus d'un an.

### **Assurance**

Pour tous les cours et événements organisés par TEXTILFORUM (UTA/IGW), celle-ci décline toute responsabilité pour d'éventuels dégâts survenus. Il est donc de la responsabilité des participant-e-s d'être couvert-e-s suffisamment par une assurance adéquate. L'utilisation des installations et des outils de travail se fait à ses propres risques. Nous déclinons aussi toute responsabilité concernant le vol et la perte d'objets. Il est conseillé de souscrire à une assurance annulation.

### **Modifications de programme et de prix**

Les modifications de programme et de prix ainsi que des Conditions Générales sont réservées.

### **For juridique**

Le droit suisse est applicable pour toutes les relations juridiques avec TEXTILFORUM (UTA/IGW).

Le for juridique se situe au siège de l'association.